

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN
FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINTE - (N° 889)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE47

présenté par

Mme Lepvraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Il évalue notamment l'opportunité que présenterait le fait de généraliser les cantines scolaires gratuites, en gestion directe, et proposant 100 % de repas composés de produits locaux issus de l'agriculture biologique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES propose que soit évalué le fait de généraliser les cantines scolaires gratuites, en gestion directe, et proposant 100% de repas composés de produits locaux issus de l'agriculture biologique.

L'inflation alimentaire et le recours à l'aide alimentaire explosent. La première a atteint 14,5% sur un an en février en moyenne. L'étude bisannuelle des banques alimentaires publiée en 2023 montre que 2,4 millions de personnes ont été accueillies par des banques alimentaires en 2022, un nombre qui a triplé en 10 ans, avec parmi eux de plus en plus de jeunes.

Le Défenseur des droits soulignait déjà en 2019 que « les petites villes et les communes rurales privilégièrent un tarif unique, moins favorable aux familles à faibles revenus (...) Pour les familles à

revenus modestes, l'inscription à la cantine exige un taux d'effort proportionnellement plus important que pour les familles aisées et coûte souvent trop cher » et que « le rôle joué par la cantine pour certains enfants, en particulier les plus pauvres, apparaît de plus en plus déterminant, le repas du midi pouvant constituer le seul repas complet et équilibré de la journée. Cette situation est amplifiée par l'augmentation non seulement du taux global de pauvreté mais aussi de la part de la population la plus pauvre ». La France comptait en effet près de 3 millions d'enfants pauvres en 2018 selon l'INSEE, soit environ un enfant sur cinq.

Le secteur de l'enseignement (scolaire et universitaire) représente 7,4 millions de convives par jour, soit 35 % de la restauration collective. La gratuité des cantines scolaires est donc un levier décisif contre la précarité alimentaires des plus jeunes, ainsi qu'une mesure d'égalité scolaire. C'est aussi un levier majeur pour contribuer à un système alimentaire plus sain et plus durable, en fournissant les débouchés stables nécessaires aux agriculteurs en agriculture biologique et à de nouvelles démarches de conversion à l'agriculture biologique.